

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 1 DDC 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 18/07/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014  
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Financement de l'école de cirque - local musik**  
**Convention entre la ville de Quimper et le Conseil général du Finistère**

Les travaux de l'école de cirque – local musik se terminent prochainement. Le bâtiment, coloré, est situé en proximité immédiate de la MPT de Penhars, rue Paul Borossi. Il permettra le développement de l'école de cirque de l'association Balles à Fond avec deux grandes salles de pratique. Toutes les disciplines y seront enseignées, aux petits comme aux grands : trapèze, tissu, jonglerie, cycle, acrobaties... Des formations d'animateurs et des stages seront par ailleurs proposés à destination des écoles de cirque de la région. Enfin, des compagnies de cirque pourront y travailler leurs spectacles.

Le Local Musik de la MPT de Penhars est un lieu d'apprentissage, de rencontre et de partage, destiné aux amateurs de musique et de chant, principalement dans le domaine du hip hop. L'activité, présente au sein de la MPT de Penhars depuis près de 20 ans, trouvera dans le nouvel équipement des espaces mieux adaptés.

L'inauguration officielle du nouvel équipement, conçue avec les deux associations, est prévue début octobre 2014. Un programme de spectacles et d'animations sera proposé par ailleurs sur plusieurs week-ends durant le mois d'octobre afin de faire découvrir aux Quimpérois le nouvel équipement et ses activités.

Les travaux de l'école de cirque – local musik sont inscrits dans le contrat de territoire conclu avec le Conseil général du Finistère. Le Conseil général soutient le projet à hauteur de 10 % du montant des travaux, soit 140 404 €.

L'école de cirque – local musik est considéré comme un projet structurant, qui doit faire l'objet d'un conventionnement avec la ville de Quimper. La convention précise les objectifs du projet, la participation du Conseil général et rappelle les règles de financement des projets culturels structurants. La collectivité s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention concernant l'école de cirque – local musik avec le Conseil général du Finistère.

Le maire,

Ludovic JOLIVET